

N° CG 2007/II-4^e/08
Séance du 2^e 3 MARS 2007

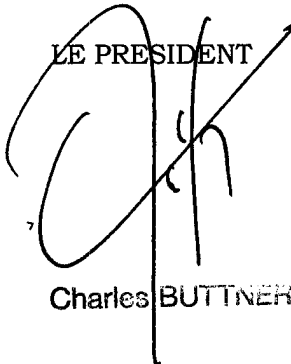
Financement des consultations des médecins qui assurent des consultations de contraception gratuites et anonymes, en réseau avec les centres de planification

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le financement des consultations des médecins qui assurent des consultations de contraception gratuites et anonymes, en réseau avec les centres de planification.

Acte certifié exécutoire
Présidence du Conseil 2 03 MARS 2007
Ludovic LIONS
LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions